



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Passons maintenant à l'action !

Le Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière reçoit son acceptation gouvernementale

Sainte-Marie, le 8 décembre 2009 – Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) a atteint une étape des plus importantes dans la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant de la rivière Chaudière. En effet, le COBARIC vient de recevoir l'attestation qui confirme l'acceptation gouvernementale du Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière Chaudière, par l'entremise de Mme Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), qui agit à titre de responsable de ce dossier pour le Gouvernement du Québec.

Étant un outil de planification indispensable à la gestion intégrée de l'eau, le PDE est destiné à documenter les enjeux relatifs à l'eau dans le bassin versant ainsi que les solutions envisagées pour y remédier. Il est issu d'une mobilisation des acteurs du milieu qui ont un intérêt ou un impact sur l'eau. Ces acteurs mettent en commun leurs connaissances et leurs préoccupations respectives concernant cette ressource et développent une vision concertée à l'égard de l'eau, et ce, tant au niveau de son utilisation que de sa protection. Le rôle du PDE est de guider et d'orienter de manière cohérente, les actions et les interventions de l'ensemble des usagers du territoire. Son acceptation par le gouvernement marque le passage vers une étape cruciale, soit celle de sa mise en œuvre. C'est l'étape à laquelle tous les partenaires arriment leurs efforts et travaillent ensemble, dans leur domaine et champ de compétence respectif, pour la réalisation d'actions concrètes convenues dans le PDE.

« C'est avec une grande fierté que le COBARIC accueille la décision du MDDEP, car cela permettra d'emboîter le pas vers un défi important, celui de la mise en œuvre du PDE », affirme M. Russell Gilbert, président du COBARIC. « Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont fourni temps et efforts pour l'élaboration de ce PDE, de même que les citoyens qui ont participé au processus de consultation publique. Je sollicite maintenant la collaboration de tous et chacun pour la réalisation des actions découlant du PDE, car c'est en travaillant ensemble que l'on peut obtenir des résultats probants! », de conclure M. Gilbert.

Mentionnons que le COBARIC est un organisme de bassin versant, comme il en existe une quarantaine au Québec, et qu'à ce titre, il agit sur le bassin versant de la rivière Chaudière, qui s'étend du Lac Mégantic au fleuve Saint-Laurent (secteur Lévis). Le PDE du bassin versant de la rivière Chaudière est accessible via le site Web du COBARIC, à l'adresse : www.cobaric.qc.ca.

-30-

Source :
Guillaume Daigle,
Chargé de projet et des communications
418 389-0151
gdaigle@cobaric.qc.ca

Information:
Annie Ouellet,
Directrice générale
418 389-0476
aouellet@cobaric.qc.ca